2025-158

ARRETE
PORTANT PERMISSION DE VOIRIE

Objet : Permission de voirie rue des Sports

Le Maire de la Commune de Le Pallet
Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 complétée par l'arrêté du 31 juillet 2002,
Vu la demande en date du 21 mai 2025 d'obtention d'un arrêté de police de stationnement, présentée par Monsieur Pierre ROY pour le compte de l'entreprise BLANLOEIL TP, demeurant rue des Ajoncs – Parc Industriel de Tabari 44194 CLISSON, pour des travaux de branchement d'eaux usées au n°8 rue des Sports à LE PALLET,
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques quelles qu'elles soient, et quelle qu'en soit la nature, à l'intérieur de l'agglomération et en dehors de cette agglomération.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise BLANLOEIL TP est autorisée à occuper le domaine public (voir plan ci-joint) à partir du Jeudi 22 mai 2025 et ce pour 17 jours, pour l'installation d'un bungalow de chantier, pour des travaux de branchement d'eaux usées dans le cadre d'une viabilisation au n°8 rue des Sports à Le Pallet (44330).

ARTICLE 2 : Les dispositions de l'article 1 seront portées à la connaissance des usagers de la route au moyen de signaux réglementaires définis par l'Instruction Générale sur la signalisation routière.

ARTICLE 3 : La pose et la dépose de la signalisation seront à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise **BLANLOEIL TP.**

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera poursuivie conformément aux règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié en Mairie et affiché sur les panneaux de signalisation.

ARTICLE 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la commune de Le Pallet, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Vallet sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire
et publié le 22 MAI 2025

Au Pallet, le 21 mai 2025
Po/Le Maire,
L'adjoint à l'urbanisme et à la voirie,

MAIRIE DE LE PALLET (Loire-Atlantique) N.R.F.

Xavier RINEAU

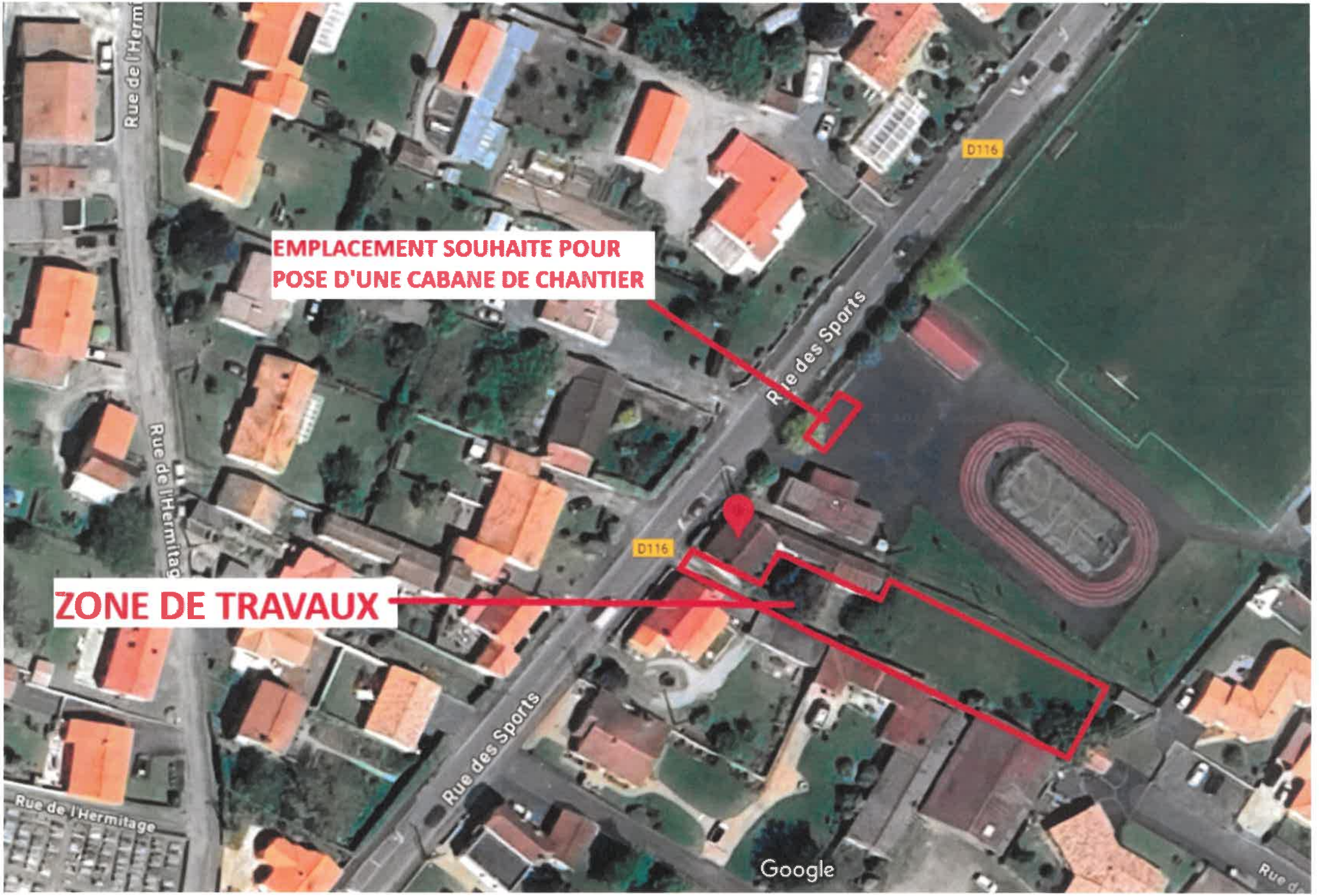
EMPLACEMENT SOUHAITE POUR
POSE D'UNE CABANE DE CHANTIER
ZONE DE TRAVAUX
Rue de l'Hermitage
Rue des Sports
D116
Google